

Qu'est ce que le Broyat Vert Criblé (BVC) ?

C'est un amendement organique issu des déchets végétaux (des jardins des particuliers et des espaces verts des collectivités) qui sont broyés puis criblés à une maille de 60 mm.

Un produit de qualité :

La teneur en matière organique, très utile à la restructuration des sols, est largement supérieure à la teneur minimale (20% du brut) exigée par la norme NFU 44-051 «**matière végétale en mélange**». L'azote, véritable protéine de la plante, est conforme aux valeurs habituelles mesurées dans les matières végétales brutes ; les concentrations en «indésirables» sont inférieures aux valeurs retenues par la norme.

Il est autorisé en agriculture biologique, conforme à la norme NFU 44-051.

Comment l'utiliser ?

Par un épandage d'environ 10 cm d'épaisseur sur des cultures déjà en place. Un épandage tous les 5 ans est suffisant pour apporter la matière organique et les nutriments nécessaires à la vie du sol. Il peut être réalisé à partir d'un épandeur, d'une pelle mécanique ou encore à la main. Un paillage de BVC protège et fertilise la terre. Il conserve aussi l'humidité dans le sol.

Process de fabrication

1. Collecte des déchets végétaux



2. Broyage/criblage des déchets végétaux



3. Contrôle/analyse du produit fini

